



## Recupérer mon bien litige avec mon ex amie

-----  
Par Visiteur

Bonjour

j'ai précédemment fait appel à vos services pour un litige m'opposant à mon ex amie  
je résume, elle m'a demandé de lui avancer de l'argent pour l'achat d'un véhicule, chose que j'ai faite, sans reconnaissance de dette. voyant qu'elle ne voulait pas me rembourser j'ai fait appel à un huissier par le biais d'une sommation interpellative sur laquelle elle s'engage à vendre le véhicule pour me rembourser la somme de 10 000 euros. un acheteur a consigné cette somme chez l'huissier et elle refuse de vendre en prétextant que c'est elle qui doit trouver l'acheteur. bien sur tout cela dans le but de garder le véhicule le plus longtemps possible  
que dois je faire

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Je me souviens parfaitement de votre affaire.  
Je ne comprends pas bien car il y a un non sens.  
Mademoiselle est propriétaire du véhicule donc elle seule peut conclure un contrat de vente.  
Ensuite un huissier ne peut pas consigner une somme d'argent.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Certes mais sur la sommation interpellative elle s'engage de façon manuscrite à vendre ce véhicule pour me rembourser. or il se trouve que par le biais de cet huissier qui a divulgué la vente de ce véhicule, un acheteur s'est porté acquéreur  
elle refuse de vendre sans aucune raison sauf celle de gagner du temps

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Je comprends bien mais vous pouvez vous même constater que juridiquement la procédure n'est pas légale.  
Etant donné que mademoiselle est propriétaire du véhicule, il lui appartient à elle et à elle seule de conclure le contrat de vente.  
S'est elle engagée dans un laps de temps précis à vous rembourser cette somme?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Il ny a pas de date précise mais elle s'engage à me rembourser au minimum 8000 euros suivant combien se vendra le véhicule. un acheteur se propose de verser 10 000 euros cet argent est déposé chez l huissier elle refuse la proposition dont elle ne respecte pas ses engagements si j'ai bien compris je dois faire le canard ou bien envoyer une bande de voyous massacrer la voiture car ce n'est pas une histoire d'argent mais le sentiment de s'etre fait escroquer une fois de plus car je suis coutumier du genre

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Surtout n'ayez pas recours à ce genre de pratique.

Donc pour résumer madame s'est engagée par écrit à vous rembourser une somme d'argent (8000 euros), vous ne pouvez pas la contraindre à vendre la voiture pour cela. Elle doit vous rembourser peu importe d'où proviendra l'argent.

Par contre, cette fois vous avez une reconnaissance de dette.

Donc expliquez à cette jeune dame que si elle refuse la proposition faite par l'acheteur ou bien si elle refuse dans un laps de temps dont vous êtes seul juge de vous rendre cette somme, vous saisirez le tribunal d'instance.

Cordialement